



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D9 - Plan d'eau de Bernouët – Concession d'exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos – Délégation à Mme la Maire

**Date de convocation** : ..... 13 novembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 5

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Anne-Marie BREDECHE à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Matthieu GUIHO ; Natacha MICHEL à Mme la Maire ; Micheline JULIEN à Ludovic BOUTILLIER.

**Absents excusés** : ..... 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU.

**Absent** : ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20201119-  
2020\_11\_D9-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 20 novembre 2020  
Affiché le 20 novembre 2020

## N° 9 - Plan d'eau de Bernouët - Concession d'exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos - Délégation à Mme la Maire

Rapporteur : M. Philippe BARRIERE

Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2018, le Conseil municipal autorisait Mme la Maire à :

- confier l'exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos du plan d'eau de Bernouët à la SARL FESTIMAGIC, sise 493 avenue de Jarnac à Saint Jean d'Angély, représentée par son gérant, M. Sébastien LOPEZ,
- signer la convention de concession correspondante.

La convention signée des deux parties le 5 février 2018, n'est pas exécutée de façon satisfaisante.

En effet, d'une part, le concessionnaire n'a honoré que partiellement la redevance 2018 et d'autre part, le résultat d'exploitation détaillé et certifié prévu à l'article 12 de la convention n'a pas été produit à l'issue des saisons estivales 2018 et 2019.

Afin d'engager la procédure requise, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme la Maire à intervenir par voie de décision en vue de résilier la concession d'exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos signée en février 2018 et de signer tout document afférent.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) :

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20201119-  
2020\_11\_D9-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 20 novembre 2020

Affiché le 20 novembre 2020

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.